

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2023
DELIBERATION N° 27032023-09/01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 03
Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 04

PRESENTS : Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Marie Grace CAPELLI, Vanessa SEILLET, Nathalie HENNER, Véronique MOREL, Yannick GRADEL, Romain DE WAELE, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Cédric MOREL, Olivier LEMPEREUR, Daniele TALBOT, Cécile HOOG, Isabelle TRICOT, Olivier BOURGEOIS, Roger LEVAYER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Mathias LAVOLE, Marie-Aude GONON (20)

REPRESENTES : Bertrand PICHON-MARTIN a donné Pouvoir à Jean-Claude SARTER, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Marie Grace CAPELLI, Stéphane PUGLISI a donné pouvoir à Romain DE WAELE (03)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Claire GRANDJEAN, Virginie ALLEGRET-CADET, Carole FROT-COUTAZ (04)

SECRETARE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : SUBVENTIONS SCOLAIRES ET PROJETS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions suivantes qui ont fait l'objet d'un débat au sein de la commission vie éducative :

- Le Bourg :

Création + spectacle "Quand vient l'hiver" : 700
Spectacles : Festival Le Gulers Fait Son Cirque + Festival Miniature + cinéma : 930€
Projet Espaces Naturels Sensibles : 2000€

Concernant l'école du Bourg, il est rappelé que la commune prend en charge les frais de transports et les séances de natation à hauteur d'environ 5 000 euros en plus de l'enveloppe financière liée aux projets pédagogiques.

- La Plaine :

Projet *Ecoute la montagne* : création MAO + spectacles : 2082€
Tennis de table : 288€

Le conseil municipal, approuve le versement des subventions pour les projets pédagogiques ci-dessus référencés.

POUR : 23
Contre : 00
Abstentions : 00

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 27 mars 2023

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET